Informations de base

2021/2170(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
La pauvreté des femmes en Europe **Subject** 4.10.05 Inclusion sociale, pauvreté, revenu minimum 4.10.09 Condition et droits de la femme	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	GÁLVEZ Lina (S&D)	28/05/2021
	Rapporteur(e) fictif/fictive SCHNEIDER Christine (EPP) BRUNET Sylvie (Renew) DELBOS-CORFIELD Gwendoline (Greens/EFA) WIŚNIEWSKA Jadwiga (ECR) JORON Virginie (ID) PEREIRA Sandra (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales (Commission associée)	PÎSLARU Dragoş (Renew)	24/01/2022

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Justice et consommateurs	DALLI Helena

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
07/10/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/10/2021	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		

16/06/2022	Vote en commission		
24/06/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0194/2022	
04/07/2022	Débat en plénière		
05/07/2022	Décision du Parlement	T9-0274/2022	Résumé
05/07/2022	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2170(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55 Règlement du Parlement EP 57_o
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	FEMM/9/06100

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE699.337	07/12/2021	
Amendements déposés en commission		PE702.982	12/01/2022	
Avis de la commission	EMPL	PE699.260	04/03/2022	
Amendements déposés en commission		PE729.871	09/06/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0194/2022	24/06/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0274/2022	05/07/2022	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2022)484	20/10/2022	

La pauvreté des femmes en Europe

2021/2170(INI) - 05/07/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 535 voix pour, 18 contre et 79 abstentions, une résolution sur la pauvreté des femmes en Europe.

Selon les estimations pour 2019 dans l'EU-27, les femmes sont particulièrement touchées par le risque de pauvreté, leur taux de pauvreté s' établissant à 17,1% après transferts sociaux. En 2020, le risque de pauvreté et d'exclusion sociale était plus élevé pour les femmes (22,9%) que pour les hommes (20,9%). Selon Eurostat, **64,6 millions de femmes et 57,6 millions d'hommes vivent actuellement dans la pauvreté** dans les États membres de l'Union.

Stratégie européenne ambitieuse de lutte contre la pauvreté

Le Parlement a invité la Commission à élaborer une stratégie européenne ambitieuse de lutte contre la pauvreté à l'horizon 2030, assortie **d'objectifs concrets de réduction de la pauvreté**, notamment de lutte contre la pauvreté des femmes et de rupture du cycle de transmission intergénérationnelle des risques de pauvreté. La pauvreté des femmes doit également être analysée selon une approche intersectionnelle.

Il est demandé à la Commission et aux États membres de **lutter efficacement contre les inégalités** auxquelles les femmes sont confrontées, en éliminant leurs principales composantes, à savoir les obstacles sur le marché du travail, ainsi qu'à l'accès à des services abordables et de qualité tels que les services de garde d'enfants et de soins de longue durée, et de promouvoir l'accès aux régimes de retraite publics pour les travailleurs indépendants, les personnes qui ne font pas partie de la population active, les chômeurs ou les personnes occupant un emploi «atypique».

Éradiquer le travail précaire

Le Parlement a invité la Commission et les États membres à promouvoir des politiques visant à éradiquer le travail précaire et le travail à temps partiel involontaire afin d'améliorer la situation des femmes sur le marché du travail. Il a insisté sur le rôle central des femmes travaillant dans le **secteur social, les soins, le ménage, l'éducation, la santé et le commerce de détail**, comme la crise de la COVID-19 l'a démontré. Les travailleurs dans les commerces et le personnel d'entretien sont en grande majorité des femmes, qui ne touchent souvent que le salaire minimum.

Les députés ont demandé une **réévaluation des emplois à prédominance typiquement féminine** ainsi que l'élaboration et l'utilisation d'outils intersectoriels d'évaluation des emplois qui soient neutres du point de vue du genre. Cela permettrait de mieux évaluer les emplois à prédominance féminine et de garantir l'égalité de rémunération pour un même emploi et pour un travail de valeur égale, tout en renforçant l'entrepreneuriat des femmes dans les petites et moyennes entreprises.

La résolution a souligné la nécessité de mettre un terme à la ségrégation qui touche le travail domestique et les responsabilités familiales non rémunérés, principalement pris en charge par les femmes, et de lutter plus efficacement contre les stéréotypes afin de renforcer les services de soin, les mesures visant à concilier vie professionnelle et vie privée.

Les députés ont demandé aux États membres de diffuser activement une image positive des mères qui travaillent et de mettre en œuvre des politiques actives pour prévenir et combattre le harcèlement sur le lieu de travail. Ils ont mis en avant l'importance capitale de services publics de qualité dans la lutte contre la pauvreté des femmes.

Intégration de l'égalité hommes-femmes dans les politiques

Le Parlement a invité la Commission et les États membres à intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques, des programmes et des actions ainsi qu'à mettre en place de meilleures politiques relatives à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et des mesures adéquates pour garantir la participation des femmes au marché du travail, notamment i) en améliorant les congés de maternité, ii) en allongeant considérablement les congés de paternité, iii) en offrant un congé parental payé et non transférable et iv) en mettant en place des horaires de travail flexibles, des structures de garde d'enfants sur place, des services d'accueil et des politiques de télétravail. L'égalité entre les hommes et les femmes doit aussi être intégrée dans l'ensemble de la législation et des actions liées aux transports.

Sans-abrisme

Les députés ont appelé à ce que le genre soit intégré de façon plus efficace dans les politiques qui traitent du sans-abrisme, du manque d'accès au logement abordable et adéquat ainsi que de l'énergie.

L'aggravation de la situation économique et sociale provoquée par la pandémie de COVID-19 a exacerbé toutes les formes de mauvais traitements et de violence dont sont victimes les femmes. La résolution a insisté sur la nécessité d'augmenter les moyens publics pour intervenir auprès des groupes menacés de pauvreté et lorsque des enfants ou des personnes sans-abri se trouvent dans des situations à risque.

Violence sexiste

Le Parlement a souligné qu'une vie à l'abri de la violence est indispensable pour que les femmes participent au marché du travail et soient financièrement indépendantes. Il a demandé par conséquent la mise en place de **mesure de soutien et de protection** pour aider les femmes qui se trouvent dans de telles situations, l'adoption d'une directive exhaustive concernant la prévention de toutes les formes de violence sexiste et la lutte contre ces dernières, l'ajout des violences sexistes à la liste des infractions pénales de l'Union, et la ratification de la convention d'Istanbul de la part de l'Union.

Entrepreneuriat féminin

La Commission et les États membres sont invités à enquêter sur les obstacles à l'entrepreneuriat féminin et, notamment, à mener une analyse complète sur l'accès des femmes aux financements, pour contribuer à l'éradication de la pauvreté des femmes dans l'Union européenne en mettant à leur disposition les outils pour devenir entrepreneures et fondatrices de petites et moyennes entreprises. Les députés ont appelé, en particulier, à mieux promouvoir les filières STIM et l'éducation numérique, financière et relative à l'intelligence artificielle afin de lutter contre les stéréotypes existants et de faire en sorte que davantage de femmes entrent dans ces secteurs.

Politiques fiscales

Le Parlement a invité les États membres à éviter la discrimination de genre dans leurs politiques fiscales et à **supprimer la TVA sur les produits hygiéniques** destinés aux femmes, qui porte atteinte de façon disproportionnée à la dignité des femmes à bas revenus, et à s'assurer que l'ensemble des femmes ont accès à ces produits essentiels. Il a invité les États membres à intégrer la dimension hommes-femmes dans la réforme des systèmes de pension et l'adaptation de l'âge de départ à la retraite, en leur recommandant de tenir compte des différences entre les modes de travail des femmes et des hommes.